

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1175**18 novembre 2004****SOMMAIRE**

ACP International Luxembourg S.A.H., Luxembourg	56372	Financial Holding Hebeton S.A., Luxembourg	56397
African Investment Company S.A., Strassen	56393	Finpart International S.A., Luxembourg	56395
Amelot Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56369	Finvac, S.à r.l., Luxembourg	56356
(Les) Amis de l'Histoire de la Commune de Pétange, A.s.b.l., Pétange	56377	Flash Photo, S.à r.l.	56355
Areler Dépannage, S.à r.l., Strassen	56356	Framus S.A., Luxembourg	56388
Asist, S.à r.l., Grevenmacher	56396	Futuretech S.A., Luxembourg	56390
Azurith S.A., Luxembourg	56393	GDV International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56395
B.I.S., Biotechnology Ingredient Supplement, S.à r.l., Strassen	56394	General Food S.A., Luxembourg	56389
Blue Dog S.A., Luxembourg	56381	General Logistics Systems Belgium S.A., Contern	56382
Bonster S.A., Luxembourg	56391	Gestaco S.A.H., Luxembourg	56396
Breuer M, S.à r.l., Troisvierges	56392	Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg	56373
C & J Real Estate (Lux.) S.A.	56359	Herzig International, S.à r.l., Schifflange	56386
Cabo Verde S.A., Luxembourg	56354	Herzig International, S.à r.l., Schifflange	56386
Carbolux Trading S.A., Luxembourg	56398	Investissements Fonciers Immobiliers «IFIM» S.A., Luxembourg	56392
Carbolux Trading S.A., Luxembourg	56398	Jurys Doyle Hotels (Europe) S.A., Luxembourg	56390
Chesnay S.A., Luxembourg	56357	Loghaul S.A., Luxembourg	56390
Comfilux S.A., Junglinster	56368	Loghaul S.A., Luxembourg	56390
Constantin Lux, S.à r.l., Strassen	56393	Lux Energ Resources Holding S.A., Luxembourg	56398
Counciltation Holding S.A., Luxembourg	56393	Lux Energ Resources Investments S.A., Luxembourg	56399
Cum Laude S.A., Luxembourg	56395	Lybra Acquisition Company, S.à r.l., Luxembourg	56360
Danske Bank International S.A., Luxembourg	56368	M.O. Reinsurance S.A., Münsbach	56395
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56383	MB S.A., Luxembourg	56372
DVGS International, S.à r.l., Remich	56393	McBride S.A., Luxembourg	56384
Elesa International S.A., Strassen	56394	Mer Bleue Invest S.A., Luxembourg	56385
Erin S.A., Luxembourg	56396	Merloni Progetti International S.A., Luxembourg	56373
Eurocomex S.A., Luxembourg	56380	MFI, Merloni Finanziaria International S.A., Luxembourg	56379
Eurocomex S.A., Luxembourg	56380	Nucleus Management S.A., Strassen	56394
Eurocomex S.A., Luxembourg	56380	Octet Europe Holding S.A., Luxembourg	56397
Eurocomex S.A., Luxembourg	56380	Olspo Holding S.A., Luxembourg	56367
Europe Immo Invest S.A., Luxembourg	56379	Pamir S.A.H.	56370
European Consulting Group S.A., Leudelange	56392	Pamir S.A.H., Mamer	56396
F.A.L., Financière d'Amortissement Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	56355	Partnair Luxembourg S.A., Luxembourg	56397
Fertilux S.A., Kleinbettingen	56381	Passendale Investments S.A., Luxembourg	56397
Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg	56354	Peters Maschinenbau AG, Weiswampach	56392
Financia Holding S.A.	56355	Plutonia S.A., Luxembourg	56385
		Plutonia S.A., Luxembourg	56385

Plutonia S.A., Luxembourg	56385	Son Export International S.A., Luxembourg	56382
Praxair Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	56386	Sopatour S.A., Luxembourg	56370
Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Strassen	56394	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56359
R.C.L. International S.A., Luxembourg	56387	Steyn Holding S.A.	56369
R.C.L. International S.A., Luxembourg	56387	Steyn Holding S.A., Mamer	56391
Revest S.A., Luxembourg	56389	Sylt S.A., Luxembourg	56400
Revest S.A., Luxembourg	56389	Technologue, S.à r.l., Mamer	56368
Roque Finances S.A., Luxembourg	56388	Tiga International Holding S.A., Luxembourg	56386
Roque Finances S.A., Luxembourg	56388	TLK Holding S.A., Luxembourg	56395
S.F.C. Conseil, S.à r.l., Luxembourg	56371	Tracom S.A., Luxembourg	56392
Sabi Invest S.A., Luxembourg	56354	Tuscany Real Estate S.A., Luxembourg	56373
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg	56367	United Alternative Fund, Sicav, Luxembourg	56394
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg	56367	United Investment Fund, Sicav, Luxembourg	56394
Samid S.A.H., Luxembourg	56370	Varese Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56357
Sauternes Finances Ltd. S.A., Luxembourg	56387	Vasikka S.A.	56381
Sauternes Finances Ltd. S.A., Luxembourg	56387	VDA Trading S.A., Luxembourg	56399
Sediac S.A., Luxembourg	56400	VDA Trading S.A., Luxembourg	56399
Service Automobile S.A., Capellen	56376	WP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	56391
		WP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	56391

SABI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.279.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SABI INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(076337.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CABO VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(075754.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.734.

Il résulte de l'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2004 que la FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A. a décidé de confier le mandat de commissaire aux comptes à Monsieur François Winandy, réviseur d'entreprises, expert-comptable, pour une durée d'un exercice. Il a été mis fin au mandat de réviseur d'entreprises de DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

E. Gregoris / T. Hollerich

Sous-directeur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075784.3/514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FINANCIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.675.

Liquidation judiciaire

Il résulte du jugement n° L-2769/99 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 1999, que, sur requête du Parquet, la société à responsabilité limitée FINANCIA HOLDING a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Patrick Goergen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 novembre 1999.

Luxembourg, le 24 août 2004.

*Pour la société en liquidation*M^e P. Goergen*Le liquidateur*

Pour copie certifiée conforme à l'original

M^e P. Goergen*Avocat à la Cour*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076953.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

F.A.L., FINANCIERE D'AMORTISSEMENT LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 617, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 27.861.

Liquidation judiciaire

Il résulte du jugement n° L-2768/99 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 1999, que, sur requête du Parquet, la société à responsabilité limitée FINANCIERE D'AMORTISSEMENT a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Patrick Goergen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 novembre 1999.

Luxembourg, le 24 août 2004.

*Pour la société en liquidation*M^e P. Goergen*Le liquidateur*

Pour copie certifiée conforme à l'original

M^e P. Goergen*Avocat à la Cour*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076954.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

FLASH PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 15.031.

Liquidation judiciaire

Il résulte du jugement n° L-2766/99 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale en date du 28 octobre 1999, que, sur requête du Parquet, la société à responsabilité limitée FLASH PHOTO a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Yola Schmit, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Patrick Goergen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 11 novembre 1999.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour la société en liquidation

M^e P. Goergen

Le liquidateur

Pour copie certifiée conforme à l'original

M^e P. Goergen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076955.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

FINVAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.665.

—
Liquidation judiciaire

Il résulte du jugement n° L-2770/99 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 1999, que, sur requête du Parquet, la société à responsabilité limitée FINVAC a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Patrick Goergen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 novembre 1999.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour la société en liquidation

M^e P. Goergen

Le liquidateur

Pour copie certifiée conforme à l'original

M^e P. Goergen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076956.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ARELER DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 30.787.

—
Liquidation judiciaire

Il résulte du jugement n° L-2767/99 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale en date du 28 octobre 1999, que, sur requête du Parquet, la société à responsabilité limitée ARELER DEPANNAGE a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Yola Schmit, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Patrick Goergen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 11 novembre 1999.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour la société en liquidation

M^e P. Goergen

Le liquidateur

Pour copie certifiée conforme à l'original

M^e P. Goergen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076958.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

VARESE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.367.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour VARESE HOLDINGS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(075717.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

CHESNAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 79.498.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHESNAY, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société» ou «CHESNAY»), constituée suivant acte reçu du notaire Maître George d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 13 juillet 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 79.498. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Lucano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à Solevre.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Grégory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg.

(i) Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet de fusion par absorption de CHESNAY par MONTALVET, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24-28 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.587 («MONTALVET»), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791, en date du 3 août 2004.

2 Décision de fusionner les sociétés CHESNAY et MONTALVET par absorption de CHESNAY par MONTALVET, étant entendu que (i) toutes les actions de CHESNAY seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de CHESNAY, rien excepté, ni réservé, à MONTALVET au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de CHESNAY, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au jour de la réalisation de la fusion, (iii) les deux (2) actions de MONTALVET détenues par CHESNAY seront annulées, et (iv) l'apport-fusion de CHESNAY sera rémunéré par quarante-neuf (49) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de MONTALVET et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de MONTALVET, sous réserve de leur date de jouissance, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de MONTALVET à concurrence de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-) pour être attribuées aux actionnaires de CHESNAY autres que MONTALVET, dans la proportion de une (1) action MONTALVET contre une (1) action CHESNAY et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société MONTALVET.

3 Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de CHESNAY et à l'expert mandaté d'établir un rapport sur le projet de fusion.

4 Stipulation que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par les actionnaires de MONTALVET.

5 Délégation de pouvoirs.

6 Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iv) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(v) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(vi) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

* Le projet de fusion déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 28 juillet 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 3 août 2004;

* Les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

* Les rapports des deux experts indépendants;

* Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre de chaque année des deux sociétés qui fusionnent;

* Les états comptables datant de moins de trois mois des deux sociétés qui fusionnent;

dont le notaire instrumentant certifie l'existence et la légalité.

(vii) L'assemblée a pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés MONTALVET et CHESNAY, ainsi que des conclusions du rapport établi en date du 27 juillet 2004 par ABAX AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, avec siège à Luxembourg, signé par Monsieur Romain Bontemps et Monsieur Tom Pfeiffer, réviseurs d'entreprises à l'intention des actionnaires de Montalvet, dont les conclusions se lisent comme suit:

«Conclusion

Sur la base des vérifications effectuées tels que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du ratio d'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du ratio d'échange est adéquate en l'espèce, sa pondération relative appropriée aux circonstances et la valeur à laquelle cette méthode aboutit est raisonnable dans les circonstances données.

La méthode retenue pour la détermination du ratio d'échange conduit au ratio d'échange de 1 action de la société MONTALVET S.A. pour 1 action CHESNAY S.A. avec un écart de fusion à déterminer à la date de réalisation définitive de la fusion.»

et des conclusions du rapport établi en date du 27 juillet 2004 par ABACAB, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, avec siège à Luxembourg, signé par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à l'intention des actionnaires de CHESNAY, dont les conclusions se lisent comme suit:

«Conclusion

Sur la base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange est adéquate en l'espèce, leur pondération relative appropriée aux circonstances et la valeur à laquelle cette méthode aboutit est raisonnable dans les circonstances données.

La méthode retenue conduit au rapport d'échange de 1 action de la société MONTALVET, Société Anonyme, pour 1 action de CHESNAY, Société Anonyme, avec un écart de fusion à déterminer à la date de réalisation définitive de la fusion.»

chacun de ces experts ayant été désigné en vertu de l'article 266 de la Loi.

Lesquels rapports, ensemble avec les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent, ont été annexés au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de la Société par MONTALVET, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.587, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791, en date du 3 août 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la fusion des sociétés CHESNAY et MONTALVET par voie d'absorption de CHESNAY par MONTALVET, étant entendu que toutes les actions de CHESNAY sont annulées, que tous les actifs et passifs de CHESNAY, rien excepté, ni réservé sont transférés à MONTALVET au jour de la réalisation de cette fusion et que la dissolution de CHESNAY ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

L'assemblée générale décide que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au jour de la présente assemblée générale extraordinaire, à savoir le 6 septembre 2004, sous réserve de la décision de MONTALVET.

L'assemblée générale décide d'accepter que l'apport-fusion de CHESNAY sera rémunéré par quarante-neuf (49) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de Montalvet et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de MONTALVET, sous réserve de leur date de jouissance, qui sera le 6 septembre 2004, lesdites actions étant émises, sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de MONTALVET, lors d'une augmentation de capital de MONTALVET à décider par l'assemblée générale de cette société en date du 6 septembre 2004, à concurrence d'un montant de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-), pour être attribuées aux actionnaires de CHESNAY autres que MONTALVET dans la proportion de une (1) action MONTALVET contre une (1) action CHESNAY.

L'assemblée prend acte que ces nouvelles actions seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société MONTALVET.

L'assemblée prend acte que l'assemblée générale des actionnaires de MONTALVET annulera les deux (2) actions MONTALVET détenues par CHESNAY qui seront transmises à MONTALVET suite à la fusion-absorption de CHESNAY par MONTALVET.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de CHESNAY pour l'exercice de leur mandat au courant de l'année 2004 et pour leur mission par rapport à la fusion et de donner décharge à l'expert mandaté par la Société d'établir un rapport sur le projet de fusion en conformité avec l'article 266 pour sa mission, jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a pris acte que la fusion sera définitivement réalisée à l'occasion d'une décision concordante approuvant la fusion à prendre par les actionnaires de MONTALVET lors d'une assemblée générale à tenir en date du 6 septembre 2004 et que CHESNAY cessera d'exister à la clôture de ladite assemblée générale des actionnaires de MONTALVET, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de CHESNAY, en fonction au moment de la fusion, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de MONTALVET, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, L. Dal Zotto, G. Surply, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076139.3/220/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AV02392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(075885.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

C & J REAL ESTATE (LUX.) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.234.

André Harpes dénonce la domiciliation de la Société à l'adresse L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

A. Harpes.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075807.2/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LYBRA ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.923.

STATUTES

In the year two thousand four, the twenty-eighth day of July.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, with its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda,

hereby represented by Ms Flora Château, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a substituted proxy given in Bermuda and Luxembourg, on 27 July 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**Art. 1. Name and Duration**

There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of LYBRA ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate Capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. Where there is more than one manager, they shall constitute a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The manager(s) need not be (a) shareholder(s). The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that UK resident individuals may not constitute a majority of the managers present at the meeting.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the sole signature of any member of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any manager. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.12 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI.- Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing Law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the total share capital.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

By way of derogation from article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2004.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders have adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at four constituting therefore a Board of Managers;

2. Appointment of the following four managers for an unlimited period:

a) Mr John Clark, partner in private equity company, with business address at 4, Grosvenor Place, London SW1X 7HJ, England;

b) Mr Gérard Becquer, chartered accountant, with business address at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg;

c) Mr Jan Prising, director of companies, with business address at Muhlegasse 12A, CH-6340 Baar, Switzerland; and

d) Mr Marc Feider, attorney-at-law, with business address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représentée par Madame Flora Château, employée privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnée à Hamilton et à Luxembourg le 27 juillet 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège**Art. 1^{er}. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination LYBRA ACQUISITION COMPANY, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Partage des bénéfices

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance - Représentation

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent constituer un Conseil de Gérance nommé par L'Assemblée Générale des Associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance peut nommer le successeur du Président parmi ses membres.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, étant entendu qu'aucun gérant ne puisse participer à ces réunions par téléphone depuis le Royaume-Uni. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu que des individus résidant au Royaume-Uni ne puissent constituer une majorité des gérants présents à la réunion.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout autre membre du Conseil de Gérance. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.11 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée Générale des Associés

Art. 11. Assemblées Générales annuelles des Associés

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Verification des comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2004.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants à quatre, constituant dès lors un Conseil de Gérance;

2. Nomination des quatre gérants suivants pour une période indéterminée:

(a) M. John Clark, associé dans une société de capital risque, demeurant au 4, Grosvenor Place à GB - Londres SW1X 7HJ, Royaume-Uni;

(b) M. Gérard Becquer, expert comptable, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;

(c) M. Jan Prising, dirigeant d'entreprises, demeurant au Muhlegasse 12A à CH-6340 Baar, Suisse; et

(d) M. Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

3. Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 68, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(075876.3/211/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004. Signature.
(076065.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.189.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 15.30 heures
Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I- L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II- L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2003, correspondante à 12.354,30,- Euros;

III- L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.00 heures.

Pour publication

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076068.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

OLSPO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 50.363.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Drot, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), agissant tant en sa qualité de gérant qu'en sa qualité de mandataire spécial de DMS & ASSOCIES, S.à r.l., une société ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 54.812.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société OLSPO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, a été constituée suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C numéro 268 du 16 juin 1995, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du même notaire soussigné du 18 août 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 du 1^{er} décembre 1997;

- que le capital social de la société OLSPO HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) correspondant avant la conversion de la devise luxembourgeoise en Euro à un montant de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, entièrement libérées;

- que DMS & ASSOCIES, S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme OLSPO HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que DMS & ASSOCIES, S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société OLSPO HOLDING S.A. qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., situé actuellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Drot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, vol. 145S, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076138.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mars 2004

Le Conseil d'Administration de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. se compose maintenant comme suit:

M. Sven Lystbæk

M. Jørgen Klejnstrup

M. Klaus Mønsted Pedersen

M. Tonny Thierry Andersen.

Les ratifications suivantes ont eu lieu aux dates indiquées:

M. Jeppe Christiansen, ratifié à la date du 30 avril 2004

M. Thomas Borgen, ratifié à la date du 12 mars 2003

M. Horst Könenkamp, ratifié à la date du 12 mars 2003

M. Henning Kristensen, ratifié à la date du 12 mars 2003

M. Bo Sonne Ravn, ratifié à la date du 12 mars 2003

M. Peter Preisler, ratifié à la date du 31 janvier 2003

M. Jesper Ovesen, ratifié à la date du 13 octobre 2003

M. Sven Lystbæk, inscription à la date du 12 mars 2003

M. Tonny Thierry Andersen, inscription à la date du 10 mars 2004.

C. Schultz

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075891.3/222/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.171.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Kayser

Président du Conseil d'Administration

(075892.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

TECHNOLOGUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8229 Mamer, 35, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(075882.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AMELOT LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankhelz, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.447.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant professionnellement, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SHF AMELOT, une société de droit Français, ayant son siège social à F-51490 Pontfaverger, route de Bétheniville (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société AMELOT LUX une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankhelz, rue Jos Kieffer, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 74.447 de la section B, a été constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 14 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 7 juin 2000.

- Que le capital social de la société AMELOT LUX est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

- Que SHF AMELOT, la comparante précitée, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit commun AMELOT LUX a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée AMELOT LUX, celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que SHF AMELOT, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société AMELOT LUX, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants;

- Que les livres et documents de la société à responsabilité limitée AMELOT LUX seront conservés pendant cinq ans au siège de la société, L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankhelz, rue Jos Kieffer.

Pour publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état de demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, vol. 145S, fol. 4, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076136.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

STEYN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures

(076301.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PAMIR S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.047.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076303.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SAMID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.956.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	69.582,25 USD
- Affectation à la réserve légale	3.479,11 USD
- Résultat disponible pour l'exercice.	66.103,14 USD
- Résultats reportés	1.789.052,59 USD
- Report à nouveau	1.855.155,73 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Signature.

(075888.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SOPATOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.822.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société GRAN PLAST S.p. A., ayant son siège social à 06080 Assisi, Viale Michelangelo 3, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 2 septembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SOPATOUR S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 57.822, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 29 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 27 décembre 1999.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à onze millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 11.100.000,-), représenté par onze mille cent (11.100) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société SOPATOUR S.A., et qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

L'actif s'élève à EUR 2.115.324,83 et se compose d'une participation dans le capital social de la société BIFARM S.r.l., avec siège social à Palazzo di Assisi (Italie), Via delle Macine n° 6.

Le passif s'élève à EUR 2.115.324,83 et se compose:

- d'avances d'actionnaires pour une valeur de EUR 1.949.466,70

- de capitaux propres pour une valeur de EUR 165.858,13

La liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme SOPATOUR S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les onze mille cent (11.100) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 septembre 2004, vol. 358, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

H. Beck.

(076132.3/201/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 25.000,- EUR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.094.

—
EXTRAIT

Pouvoir de représentation des gérants

Il résulte des décisions collectives des associés en date du 15 septembre 2004 que le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers est exercé sous la signature conjointe du gérant technique, titulaire de l'autorisation d'établissement, et d'un gérant administratif.

Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-3409 Dudelange.

Sont nommés gérants administratifs, pour une durée indéterminée, Monsieur Nico Becker, conseil fiscal, demeurant à L-5680 Dalheim, et Monsieur Luciano dal Zotto, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 15 septembre 2004 que Monsieur Luciano dal Zotto, prénommé, cède vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée S.F.C. CONSEIL, Société fiduciaire à Monsieur Guy Schosseler, prénommé.

A la suite de la prédite cession de parts sociales, le texte de l'article cinq des statuts est le suivant:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont réparties ainsi qu'il suit:

1) S.F.C. REVISION, Société fiduciaire, comptable et de révision, Société à responsabilité limitée, avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, cent parts sociales	100
2) Monsieur Luciano dal Zotto, expert-comptable, réviseur d'entreprises, L-4423 Soleuvre, soixante-douze parts sociales	72
3) Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, réviseur d'entreprises, L-3409 Dudelange, soixante-trois parts sociales	63
4) Monsieur Nico Becker, conseil fiscal, L-5680 Dalheim, quinze parts sociales.	15
Total: deux cent cinquante parts sociales	250»

Extrait certifié conforme

S.F.C. CONSEIL, Société fiduciaire

Société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075835.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ACP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.393.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats Reportés.	798.511,00 USD
- Résultat de l'exercice	-13.684,00 USD
- Résultat disponible.	784.827,00 USD
- Dividende.	-100.000,00 USD
- Report à nouveau	684.827,00 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(075890.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.913.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société INTERFIDAM S.r.L., avec siège à Via V. Monti, 8, 20123 Milan (Italie), ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 août 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme MB S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 57.913, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 12 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2004, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-), représenté par trente-quatre mille (34.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société MB S.A., et qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

L'actif s'élève à EUR 1.399.947,39 et se compose:

- d'une participation dans le capital social de la société MB ITALIA S.r.l., avec siège social à Lumezzane (Italie), Via Montini n° 66, pour une valeur de EUR 41.833,01
- de prêts en faveur de MB ITALIA S.r.l. pour une valeur de EUR 1.358.114,38.

Le passif s'élève à EUR 1.399.947,39 et se compose:

- d'avances d'actionnaires pour une valeur de EUR 1.164.853,39
- de capitaux propres pour une valeur de EUR 234.930,50
- de factures fournisseurs pour une valeur de EUR 163,50.

La liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme MB S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire sousigné les trente-quatre mille (34.000) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 septembre 2004, vol. 358, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

H. Beck.

(076133.3/201/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.343.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution des gérants du 18 juin 2004 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075857.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(075845.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

TUSCANY REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.949.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.962, ici représentée par deux de ses administrateurs:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257, ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TUSCANY REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfiques

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, trois cent neuf actions	309
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, une action	1
Total: trois cent dix actions.	<u>310</u>

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yandé, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 septembre 2004, vol. 358, fol. 14, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

H. Beck.

(076007.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SERVICE AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.960.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 juillet 2004 ce qui suit:

- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois);

- M^e Alain Gross est révoqué de son poste d'administrateur; pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat;

- Suite au décès de Monsieur Raoul Thielen en date du 6 juin 2004, Monsieur Jean-Philippe Renard, maître-mécanicien, né le 13 septembre 1967 à St. Mard (Belgique), demeurant à B-6743 Buzenol, 43, Place du Midi, est nommé nouvel administrateur, avec pouvoir de co-signature obligatoire en ce qui concerne le volet pour le garage;

- Le pouvoir de co-signature obligatoire est accordé à Johanna Thielen-Nolte en ce qui concerne le volet pour le commerce;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075454.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LES AMIS DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PETANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4756 Pétange, 3, place du Marché.

R. C. Luxembourg F 689.

STATUTS

Entre les soussignés

Bour Roger, pensionné CFL, 60, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine, 27 novembre 1942, luxembourgeois,
Collette Josy, employé ARCELOR, 47, av. Dr Gaasch, L-4818 Rodange, 30 septembre 1951, luxembourgeois,
Gira Carlo, correspondant de presse, 70, an de Jénken, L-4745 Pétange, 24 février 1959, luxembourgeois,
Keiser Léon, pensionné CFL, 41A, rue de la Piscine, L-4772 Pétange, 14 novembre 1923, luxembourgeois,
Klein Arthur, pensionné CFL, 35, rue Léonard Schroeder, L-4778 Pétange, 14 décembre 1933, luxembourgeois,
Klein René, professeur, 120, rue du Vieux Moulin, L-4883 Lamadelaine, 7 décembre 1945, luxembourgeois,
Konz Lucien, pensionné, 20, rue Jacques Chauvin, L-4721 Pétange, 18 juillet 1931, luxembourgeois,
Perrard Joseph, instituteur, 19, rue des Alliés, L-4712 Pétange, 30 avril 1945, luxembourgeois,
Polfer-Koster Eliane, sans profession, 40, rue Guillaume, L-4736 Pétange, 30 août 1946, luxembourgeoise,
Reder Robert, pensionné, 10, rue Batty Weber, L-4784 Pétange, 8 décembre 1943, luxembourgeois,
Stoffel Marco, employé CFL, 40, rue du Moulin, L-4882 Lamadelaine, 27 mars 1968, luxembourgeois,
et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination

L'association prend la dénomination LES AMIS DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PETANGE, Association sans but lucratif - GESCHICHTSFRËNN VUN DER GEMENG PËITENG

Art. 2. Objet

Cette association a pour but

1. de rechercher, collectionner, archiver, regrouper et cataloguer tout élément, objet ou publication relative à l'histoire de la commune de Pétange,
2. de rendre accessible publiquement les archives et catalogues créés,
3. de collaborer étroitement avec l'administration communale, notamment ses départements de la Culture et des Relations publiques,
4. d'afficher, d'éditer ou de publier des compositions, extraits ou collections de la mémoire locale.

Art. 3. Siège social

L'association a son siège social à la Maison de la Culture «A Rousen», 3, place du Marché à L-4756-Pétange.

Art. 4. Membres

L'association se compose

1. de personnes physiques, qui auront donné leur adhésion aux présents statuts, désirant participer aux activités et qui s'acquittent régulièrement de leur cotisation annuelle.
2. d'un membre de droit effectif et d'un membre de droit suppléant, mandataires élus de la commune de Pétange, à désigner par le conseil communal.

Art. 5. Radiation

La qualité de membre de l'association se perd

1. par démission,
2. par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation et/ou pour motif grave, l'intéressé ayant été, dans ces cas, préalablement invité par lettre recommandée à se présenter devant le comité pour fournir ses explications.

L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 6. Ressources

Les ressources annuelles de l'association se composent

1. des cotisations versées par ses membres,
2. des subventions qui peuvent lui être allouées,
3. des dons faits au Conseil d'Administration,
4. des produits des organisations et manifestations diverses qui peuvent être organisées par l'association,
5. des revenus, des biens et valeurs appartenant à l'association.

Art. 7. Responsabilités

L'actif de l'association répond seul des engagements contractés en son nom sans qu'aucun des membres du Conseil d'Administration ou de l'association puisse en être personnellement responsable.

Art. 8. Conseil d'Administration

L'association est administrée par un conseil composé de 5 personnes au moins et de 15 personnes au plus, celui de droit inclus et désignant, en son sein, un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, le reste des membres étant assesseurs.

Tous les membres, sauf ceux de droit, sont respectivement confirmées ou élus, chaque fois pour un terme de quatre ans, par l'assemblée générale ordinaire.

Le mandat des membres sortants est renouvelable. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres. Cette décision doit être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Toutes les fonctions de membre du conseil d'administration sont bénévoles.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un des ses membres ou à un tiers.

Le conseil est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire, mais au moins une fois par trimestre. Aucune condition de quorum n'est requise. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, en cas de partage, celle du président est prépondérante.

Art. 9. Bureau

Au cours de la réunion qui suivra l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration procédera à la composition du bureau ainsi constituée:

- d'un président, membre de droit ou membre adhérent,
- d'un vice-président, représentant de la commune de Pétange si le président est un membre adhérent,
- d'un éventuel deuxième vice-président choisi par les membres adhérents,
- d'un secrétaire qui écrit les invitations, les comptes rendus et toute la correspondance de l'association,
- d'un trésorier qui s'occupe des finances de l'association.

Les membres élus le sont au scrutin secret chaque fois pour une période de quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le bureau se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur la convocation du secrétaire ou à la demande de l'un de ses membres.

Le bureau statue sur toutes les questions intéressant le bon fonctionnement de l'association. Toutefois, ses décisions doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration lors de la prochaine séance.

Toutes les fonctions de membres du bureau sont bénévoles.

Art. 10. Commissaires aux comptes

L'assemblée générale désigne les commissaires aux comptes, chargés des vérifications des opérations financières. Ils seront au nombre de trois et la durée de leur mandat sera chaque fois d'une année civile.

Art. 11. Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du premier trimestre de chaque année à une date et un lieu fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration. Elles se feront par simple lettre à tous les membres de l'association au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Les décisions de l'assemblée sont rédigées dans un procès verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 12. Modifications des statuts

Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée par la loi du 22 février 1984 et la loi du 4 mars 1994.

Art. 13. Dissolution

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que lors d'une assemblée générale spécialement convoquée et où les deux tiers des sociétaires inscrits sont présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 14. Liquidation

En cas de dissolution, une commission composée par trois membres désignés par l'assemblée générale sera chargée de la liquidation de l'association.

L'actif net de l'association sera dévolu à un organisme ou une association désignée par le conseil communal.

Art. 15. Divers

Toute matière ou partie non stipulée dans les présents statuts sera réglée par une convention entre l'administration communale de Pétange et LES AMIS DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PETANGE, A.s.b.l. - GESCHICHTSFRËNN VUN DER GEMENG PËITENG et par un règlement d'ordre intérieur.

Etablis à Pétange, le 19 avril 2004.

R. Bour / J. Collette / C. Gira / L. Keiser / A. Klein / R. Klein
L. Konz / J. Perrard / E. Polfer-Koster / R. Reder / M. Stoffel

Pétange, le 17 mai 2004.

Vu et pris connaissance

Pour le conseil communal

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01894. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075482.3/000/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

MFI, MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.787.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 2 août 2004, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée par Monsieur Jean-Paul Morimont de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet au 31 juillet 2004, Monsieur Clément Hubert Baisi, employé, demeurant à rue Champ du Pinot, 85/B B-4671 Blégny, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Morimont, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Le conseil d'administration

M. La Rocca

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075427.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

EUROPE IMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 95.457.

EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EUROPE IMMO INVEST S.A. établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.457 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 juillet 2004 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte:

La démission de Monsieur Alastair Mc Guckian de son poste d'administrateur et administrateur délégué et la nomination de Monsieur Joseph Mason à ce même poste.

La cession de 20 parts détenues par Monsieur Alastair Mc Guckian au profit de Monsieur Joseph Mason.

Le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptés à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075653.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076318.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076320.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076321.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076322.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076323.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VASIKKA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076305.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BLUE DOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.763.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 juillet dernier que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, 22, via Donizetti, Bergamo (Italie) de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Bruno de Mico, architecte, demeurant à Milan (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

A l'instar du mandat des autres Administrateurs, le mandat ainsi conféré au nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire de la société. L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à Monsieur Mirko La Rocca prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2004, la société G E F GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

BLUE DOG S.A.

S. Vandt

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075451.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FERTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1B, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 77.945.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(075753.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SON EXPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Adriano Morais en qualité d'Administrateur.
L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane Canon en qualité d'Administrateur.
L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Ben Hellal Mohsen en qualité d'administrateur.
L'assemblée accepte la nomination de la société MEYLAND CONSULTING LTD en qualité d'administrateur.
L'assemblée accepte le transfert du siège social au 61, avenue de la Gare - L-1611 Luxembourg.
Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075656.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

GENERAL LOGISTICS SYSTEMS BELGIUM S.A., Succursale Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Contern, Zone Industrielle Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 102.904.

EXTRAIT*Ouverture de succursale*

A la requête de la société anonyme de droit belge GENERAL LOGISTICS SYSTEMS BELGIUM SA, (en abrégé GLS BELGIUM S.A.), établie et ayant siège social à B-1800 Vilvoorde, 40, Erasmuslaan, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro B 664423, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

Il est demandé l'inscription et la publication des mentions suivantes relatives à la création d'une succursale au Luxembourg:

Dénomination:	GENERAL LOGISTICS SYSTEMS BELGIUM S.A., (en abrégé GLS BELGIUM S.A.).
Forme Juridique:	Société anonyme.
Adresse:	B-1800 Vilvoorde, 40, Erasmuslaan.
N° RC:	R.C. Bruxelles sous le numéro B 664423.
Administrateurs:	Monsieur Eberhard Fritze, né à Gernrode (Allemagne) le 26 mars 1955, demeurant à D-36275 Kirchheim, Waldesruh 13. Monsieur Rüdiger Schmahl, demeurant à D-36251 Bar Hersfeld, Allemagne, Georg-August-Möller-Strasse 5a.
Adm.-Délégué:	Monsieur Eberhard Fritze, né à Gernrode (Allemagne) le 26 mars 1955, demeurant à D-36275 Kirchheim, Waldesruh 13.
Nom Succursale:	GENERAL LOGISTICS SYSTEMS BELGIUM S.A., (en abrégé GLS BELGIUM S.A.), Succursale Luxembourg
Adresse Succursale:	L-5280 Contern, Zone Industrielle Sandweiler
Activités Succursale:	La société a pour objet, l'expédition, le transbordement, le stockage, la commission, et la préparation de toutes sortes de marchandises et la prestation d'autres services logistiques. La société peut effectuer toutes les opérations qui ont directement ou indirectement un lien avec son objet ou qui seraient de nature à en favoriser l'accomplissement. La société peut acquérir, prendre en location ou donner en location, fabriquer, céder ou échanger tous les biens mobiliers ou immobiliers, tant corporels qu'incorporels.
Gérant Succursale:	Monsieur Eberhard Fritze, né à Gernrode (Allemagne) le 26 mars 1955, demeurant à D-36275 Kirchheim, Waldesruh 13.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bruxelles, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075629.3/850/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share Capital: 2,308,187,000.- USD.**Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.656.*Resolution of the shareholders*

The Undersigned,

DICOA HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, being the shareholder of 610,031 shares of DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

and

DICOA INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, being the shareholder of 1,698,156 shares of DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

both together representing 100% of the share capital;

hereby adopt the following resolution:

To change the registered address of Teunis Akkerman, Manager of the Company, to 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Adopted in Gibraltar on 23rd June 2004.

DICOA HOLDINGS LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02405. – Reçu 14 euros.

DICOA INVESTMENTS LIMITED

Signatures

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

French translation:

Les soussignées,

DICOA HOLDINGS LIMITED, avec siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, actionnaire à concurrence de 610.031 actions de la société à responsabilité limitée DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., dûment constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

et

DICOA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, actionnaire à concurrence de 1.698.156 actions de la société à responsabilité limitée DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., dûment constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

représentant à elles deux l'intégralité du capital actions de ladite société; adoptent par les présentes les résolutions suivantes:

Changer l'adresse de M. Teunis Akkerman, gérant de la société, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Suivent signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Resolution of the shareholders

The Undersigned,

DICOA HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, being the shareholder of 610,031 shares of DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

and

DICOA INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, being the shareholder of 1,698,156 shares of DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

both together representing 100% of the share capital;

hereby adopt the following resolution:

1. The shareholders analysed the annual accounts as at 31st October 2003, as presented by the Managers. They unanimously approved said annual accounts and decided to carry forward USD 55,998,675.- to Reserves as follows:

Revenue Reserves:	52,943,741.- USD
Legal Reserves:	3,054,934.- USD

2. The shareholders unanimously grant full discharge to the Managers for the execution of their duties through 31st October 2003;

3. The shareholders resolve that Messrs. Hugo Neuman, Teunis Akkerman, Rolf Caspers and Jurriaan Zoetmulder are continued in their capacity as managers of the company for an indefinite period of time and;

4. The remuneration of Mr Hugo Neuman and Mr Rolf Caspers shall be fixed at EUR 6,000.-, the remuneration of Mr Teunis Akkerman shall be fixed at USD 5,000.- and the remuneration of Mr Jurriaan Zoetmulder shall be fixed at EUR 30,000.-, for the financial year ending 31st October 2004.

DICOA HOLDINGS LIMITED

DICOA INVESTMENTS LIMITED

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02401. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Traduction française:

Les soussignées,

DICOA HOLDINGS LIMITED, avec siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, actionnaire à concurrence de 610.031 actions de la société à responsabilité limitée DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., dûment constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

et

DICOA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, actionnaire à concurrence de 1.698.156 actions de la société à responsabilité limitée DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., dûment constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social sis 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

représentant à elles deux l'intégralité du capital actions de ladite société;

adoptent par les présentes les résolutions suivantes:

1) Les associés ont examiné les comptes annuels au 31 octobre 2003, tel que présentés par les gérants. Ils ont approuvé à l'unanimité les dots comptes annuels et ont décidé de reporter à nouveau USD 55.998.675,- en les affectant aux Réserves, comme suit:

Bénéfices reportés:	52.943.741,- USD
Réserve légales:	3.054.934,- USD

2) Les associés ont, à l'unanimité, octroyé une décharge entière aux Gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 octobre 2003.

3) Les associés décident que Messieurs Hugo Neuman, Teunis Akkerman, Rolf Caspers et Jurriaan Zoetmulder continuent leur mandat en tant que gérants de la Société pour une période illimitée, et

4) la rémunération de Messieurs Hugo Neuman et Rolf Caspers sera fixée à EUR 6.000,-, la rémunération de Monsieur Teunis Akkerman sera fixée à EUR 5.000,- et la rémunération de Monsieur Jurriaan Zoetmulder sera fixée à EUR 30.000,- pour l'exercice social prenant fin le 31 octobre 2004.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075687.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

McBRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.462.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Fabio Gaggini, avocat, né le 6 mars 1956 à CH-Gentilino (TI), ayant son domicile professionnel à Lugano, Suisse, Via Somaini, 10, administrateur-délégué

- La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour McBRIDE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075646.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

MER BLEUE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.307.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 août 2004 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Szyndelmann en sa qualité d'Administrateur Délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Alain Szyndelmann pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la FIDUCIAIRE FIDUFRANCE S.A. en sa qualité de Commissaire aux comptes et accepte la nomination de la société FID' AUDIT LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la FIDUCIAIRE FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075651.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PLUTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PLUTONIA S.A.

Signature

(076035.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PLUTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour PLUTONIA S.A.

Signature

(076036.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PLUTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour PLUTONIA S.A.

Signature

(076042.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3878 Schifflange, 32, Chemin Vert.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075999.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3878 Schifflange, 32, Chemin Vert.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075998.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TIGA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 69.376.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Administrateur de la catégorie A

M. Marek Mardeusz, administrateur de sociétés, né le 30 août 1950 à Nowy Sacz (Pologne), domicilié à ul. Zielona 28, 02-913 Varsovie (Pologne)

M. Włodzimierz Kloda, administrateur de sociétés, né le 9 août 1956 à Varsovie (Pologne) domicilié à ul. Biskupia 14/5, 04-216 Varsovie (Pologne)

Administrateurs de la catégorie B

Les sociétés à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. B.58.322, et BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. B. 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. B.29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075644.3/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PRAXAIR LUXEMBOURG FINANCE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 99.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 3 août 2004 suivant procès-verbal sous seing privé enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02364

Les associés ont décidé à l'unanimité le transfert de l'adresse du siège social de la Société au 69A, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg avec effet au 19 février 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075864.4/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.095.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076022.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.095.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 15 avril 2004

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouvel administrateur Madame Eliane Irthum, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme et sincère

R.C.L. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076031.3/788/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SAUTERNES FINANCES LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076045.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SAUTERNES FINANCES LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.190.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue le 18 mai 2004 à 15h00.*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I- L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II- L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice, correspondant à 74.568,10,- EUR;

III- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.30 h.

Pour publication

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076047.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.116.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076057.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.116.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 14.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de couvrir la perte de l'exercice 2003, correspondante à 36.702,04,- Euros, ainsi que les pertes accumulées au 31 décembre 2003;

III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076058.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.125.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de la société tenue en date du 7 mai 2003*

Troisième résolution

Le Président rappelle alors aux actionnaires que les mandats de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire. Il propose aux actionnaires de renouveler les mandats du commissaire aux comptes ainsi que les mandats des administrateurs. La proposition est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée Générale. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Il s'en suit que les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Maurice Albert, Administrateur-Délégué;
- Mademoiselle Caroline Albert, Administrateur;
- Mademoiselle Delphine Albert, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION S.à r.l.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FRAMUS S.A.

Signature

L'administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076225.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076053.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.353.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue le 18 mai 2004 à 12h00.*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;
2. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice, correspondant à 17.748,36 Euros;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale close à 12.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076054.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 61.076.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 septembre 2004 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg au 2A, Place de Paris, L-2314 Luxembourg.
2. Les démissions des administrateurs suivants ont été acceptées:
 - Francis N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehed, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.
 - AVONDALE NOMINEES LIMITED, numéro de registre Tortola 445030, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - ARDAVON HOLDINGS LIMITED, numéro de registre Tortola, 445031, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
3. La démission de Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, comme commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075727.3/634/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

56390

LOGHAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 74.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076072.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LOGHAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 74.642.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 11.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I- L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II- L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2003, correspondant à 533.531,05,- Euros;

III- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076074.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 93.869.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, la société civile KPMG AUDIT, avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée commissaire aux comptes, (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire)

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075642.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FUTURETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(075955.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

WP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.952.

—
Le bilan au 31 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076273.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

WP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.952.

—
Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076272.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BONSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 80.801.

—
Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, la société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 45.930, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, a été nommée commissaire aux comptes, (en remplacement de la société anonyme DELOITTE S.A., démissionnaire).

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BONSTER S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075640.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

STEYN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et M. J.H.M. de Jong, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 13 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076300.3/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROPEAN CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 101.169.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juillet 2004

Nomination de Monsieur Dominique Mouchet au poste de directeur technique, et ce avec effet au 1^{er} septembre 2004.

Le pouvoir du directeur technique est déterminé à l'article 11 des statuts de la société.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour avis sincère et conforme
pour EUROPEAN CONSULTING GROUP S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075685.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

TRACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075853.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

INVESTISSEMENTS FONCIERS IMMOBILIERS «IFIM» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 27.161.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(075956.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PETERS MASCHINENBAU AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 49B.
R. C. Luxembourg B 93.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(075958.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

BREVER M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.
R. C. Luxembourg B 92.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(075961.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

COUNCEL TATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 40.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(075954.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CONSTANTIN LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.320.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 juillet 2004.

Signature.

(075964.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 septembre 2004.

Signature.

(075965.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AZURITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 83.347.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, volume 21CS, folio 94, case 11, que la société anonyme AZURITH S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

E. Schlessler.

(075902.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DVGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13 septembre 2004.

Pour DVGS, S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING

WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(076052.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 juillet 2004.

Signature.

(075968.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

B.I.S., BIOTECHNOLOGY INGREDIENT SUPPLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 juillet 2004.

Signature.

(075966.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

NUCLEUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Signature.

(075969.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Signature.

(075970.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

UNITED ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.572.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076026.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

UNITED INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.577.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076027.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

M.O. REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 37.772.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076140.3/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TLK HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AV02652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076111.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.755.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076130.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CUM LAUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.812.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

CUM LAUDE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076134.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GDX INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.376.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 août 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et GDX HOLDINGS LIMITED, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par GDX HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GDX INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076161.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ASIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6717 Grevenmacher, 4, rue Sainte-Catherine.
R. C. Luxembourg B 88.850.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCOS S.A.

Signature

(076090.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.
R. C. Luxembourg B 56.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(076093.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GESTALCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GESTALCO S.A.

Signatures

Administrateurs

(076335.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PAMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif;
- l'assemblée a pris note de la référence faite par le conseil d'administration ainsi que par le commissaire aux comptes quant à l'application de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée et, a décidé d'examiner les possibilités de nouvelles activités avant de prendre une décision quant à l'existence de la société.

Mamer, le 13 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076302.3/695/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signatures

Administrateurs

(076332.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

OCTET EUROPE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076334.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(076336.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PASSENDALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.803.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Andrei Polyakov
- M. Steffen Wünschmann

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2004:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075467.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.599.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Steffen Wünschmann,
- LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A.

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2004:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075469.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.599.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 31 août 2004 que:

Suite au renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale des actionnaires et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale en date du 31 août 2004, le Conseil d'administration confirme à nouveau la nomination de M. Steffen Wünschmann au poste d'administrateur délégué de la société avec pouvoir d'engager la société pas sa seule signature et droit de co-signature obligatoire.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075470.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.566.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Andrei Polyakov,
- M. Steffen Wünschmann.

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2004:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075461.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

VDA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.802.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Dmitri Litvinski,
- M. Steffen Wünschmann,

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2004:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075473.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

VDA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.802.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 31 août 2004 que:

Suite au renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale des actionnaires et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale en date du 31 août 2004, le Conseil d'administration confirme à nouveau la nomination de M. Steffen Wünschmann au poste d'administrateur délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et droit de co-signature obligatoire.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075474.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LUX ENERG RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.567.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Steffen Wünschmann,
- M. Andrei Polyakov.

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2004:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075465.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.859.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 août 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Piergiorgio Fedon, industriel, demeurant à Belluno (Italie), administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 5 rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075565.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**SEDIAC S.A., Société Anonyme,
(anc. SECRIA EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.867.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 juillet 2004

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de MM. Patrick Ehrhardt et Marco Bus décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 21 mars 2000 et du 31 juillet 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Jean-Louis Vilgrain, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France), président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075568.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.
